

ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE DIRECTIVE POUR L'AGENT DE SÉCURITÉ

IMPORTANT : Seule la conseillère technique aux mesures d'urgence et sécurité civile peut modifier les tâches, rôles ou responsabilités des agents de sécurité.

MESURES PCI¹ À ASSURER:

1. Demander à l'utilisateur de se laver les mains;
2. Demander à l'utilisateur de mettre un masque de procédure et lui remettre à l'aide d'une pince;
3. Demander à l'utilisateur de se laver les mains à nouveau.

1. Avez-vous eu un résultat positif à la COVID-19 dans les 10 derniers jours?

- Si **OUI** et que l'utilisateur se présente pour un prélèvement: lui refuser l'accès à l'installation, lui remettre le coupon d'information et lui demander de suivre les indications qui y sont inscrites pour rejoindre l'infirmière :

Pour parler à une infirmière pour déterminer les modalités pour votre prélèvement, en conformité avec les directives de la santé publique, veuillez :

Appeler au **450-371-0143 # 113218**

Mentionner que vous vous êtes présenté au CLSC pour un prélèvement et que l'agent de sécurité vous a remis ce coupon.

- Si **OUI** et que l'utilisateur se présente pour un autre service qu'un prélèvement : lui remettre un coupon rouge et l'aviser de se présenter au guichet d'accueil (l'utilisateur doit aller directement à l'accueil et ce, même s'il avait l'habitude de se diriger ailleurs lors de ses visites antérieures);
- Aviser l'utilisateur de :
- Conserver le coupon rouge visible en tout temps et le présenter au personnel du CLSC ;
 - Ne toucher aucune surface ;
 - Respecter le 2 mètres de distanciation en tout temps ;
 - Conserver son masque de façon à bien couvrir son nez et sa bouche en tout temps.
- Si **NON**, poursuivre le questionnaire à la question 2.

¹ Prévention et contrôle des infections

2. Présentez-vous un ou des symptômes de la COVID-19 ?

Demander à l'utilisateur de regarder l'affiche avec les symptômes de la COVID-19.

- Si **OUI** et que l'utilisateur se présente pour un prélèvement : lui refuser l'accès à l'installation, lui remettre le coupon d'information et lui demander de suivre les indications qui y sont inscrites pour rejoindre l'infirmière :

Pour parler à une infirmière pour déterminer les modalités pour votre prélèvement, en conformité avec les directives de la santé publique, veuillez :

Appeler au **450-371-0143 # 113218**

Mentionner que vous vous êtes présenté au CLSC pour un prélèvement et que l'agent de sécurité vous a remis ce coupon.

- Si **OUI** et que l'utilisateur se présente pour un autre service qu'un prélèvement : lui remettre un coupon rouge et l'aviser de se présenter au guichet d'accueil (l'utilisateur doit aller directement à l'accueil et ce même s'il avait l'habitude de se diriger ailleurs lors de ses visites antérieures) ;
- Aviser l'utilisateur de :
 - Conserver le coupon rouge visible en tout temps et le présenter au personnel du CLSC ;
 - Ne toucher aucune surface ;
 - Respecter le 2 mètres de distanciation en tout temps ;
 - Conserver son masque de façon à bien couvrir son nez et sa bouche en tout temps.
- Si **NON**, poursuivre le questionnaire à la question 3.

3. Êtes-vous immunodéprimé (immunosupprimé) ?

- Si **OUI**, lui remettre un coupon mauve :
 - Si l'utilisateur a un rendez-vous pour un prélèvement, le diriger vers le(s) guichet(s) d'accueil des prélèvements ;
 - Si l'utilisateur a un rendez-vous pour un autre service, l'aviser de se présenter au guichet de l'accueil (l'utilisateur doit aller directement à l'accueil et ce même s'il avait l'habitude de se diriger ailleurs lors de ses visites antérieures) ;
- Si **NON**, diriger l'utilisateur au guichet d'accueil de son secteur.

4. Accompagnateur (viser à limiter le nombre d'accompagnateurs)

- Un seul accompagnateur est autorisé par usager et ce seulement si sa présence est essentielle à la visite de l'utilisateur ;
- Pour les enfants (< 18 ans), la présence de deux accompagnateurs peut être acceptée ;
- Interdire les accompagnateurs symptomatiques ou positifs à moins que ceux-ci ne soient absolument essentiels.

5. Refus ou incapacité à porter le masque : Si refus de porter un masque pour une des conditions suivantes :

- Avec un billet médical : diriger l'utilisateur vers l'accueil qui contactera l'intervenant concerné ;
- Avec une condition médicale : diriger l'utilisateur vers l'accueil qui contactera l'intervenant concerné ;
- Anti-masque : refuser l'accès à l'installation à l'utilisateur.

- 6. Usager qui se présente pour prendre un rendez-vous pour un prélèvement :** Il peut arriver qu'un usager se présente au CLSC pour prendre un rendez-vous pour un prélèvement. À ce moment, lui remettre le coupon :

Comment prendre un rendez-vous pour un prélèvement :
En utilisant « **clicsanté.ca** »
En appelant au **1-833-699-2414**

- 7. Usager qui se présente pour un dépistage COVID-19 :**
Inviter l'usager à appeler le **1-877-644-4545**, ce test ne se fait pas au CLSC

En tout temps, vous pouvez vous référer à l'agente administrative à l'accueil pour de l'aide.

Référence : Directive ministérielle DGAUMIP-036.REV3 reprise des activités en première ligne médicale (MSSS 2021)

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL DU CLSC

Usager avec coupon rouge ayant un rendez-vous

- Le personnel de l'accueil procède à l'enregistrement et à la validation des informations de l'utilisateur en évitant de prendre les cartes d'identité ;
- Le personnel de l'accueil dirige l'utilisateur vers :

CLSC Beauharnois	Chaises dédiées
------------------	-----------------

- Le personnel de l'accueil informe l'intervenant (l'infirmière, le médecin ou le professionnel) de l'arrivée de l'utilisateur ;
- L'intervenant revêt les mesures de protection nécessaires avant d'aller chercher l'utilisateur ;
 - Consulter l'aide-mémoire : [AMC-DSIEU-6099-usagers-suspects-ou-confirmes-covid-19-en-clinique-medicale-gmf \(Intramuros\) -et-clsc](#)
- Pour un usager COVID positif, celui-ci doit être accompagné lors de ses déplacements dans le CLSC (pour se rendre au bureau de l'intervenant et aussi APRÈS son rendez-vous jusqu'à la sortie du CLSC) ;
- Pour un usager présentant des symptômes de COVID, celui-ci doit être accompagné lors de son déplacement vers le local où il recevra ses soins et, à moins que la suspicion de COVID-19 s'avère non-fondée, aussi APRÈS son rendez-vous jusqu'à la sortie du CLSC) ;

Usager avec un coupon rouge n'ayant pas de rendez-vous

- Le personnel de l'accueil évalue le motif de visite de l'utilisateur ;
- Si l'utilisateur vient pour un service fourni par l'accueil, celui-ci pourra être donné selon les procédures habituelles. Dans le cas des cartes RAMQ, le personnel de l'accueil pourra demander à l'utilisateur de revenir à une date ultérieure ;
- Au besoin, le personnel de l'accueil dirige l'utilisateur vers les chaises dédiées ;
- Au besoin, le personnel de l'accueil peut solliciter un intervenant du secteur concerné (ex. : une infirmière de la CASI ou un travailleur social de l'AAO) pour évaluer l'utilisateur et valider si celui-ci doit recevoir des services le jour même.

Usager avec un coupon mauve ayant un rendez-vous

- Le personnel de l'accueil contacte l'intervenant avec qui l'utilisateur a rendez-vous afin de voir si la prise en charge peut être faite rapidement. Si non, faire attendre l'utilisateur dans la salle d'attente des prélèvements (salle inutilisée présentement) ;
- Dans la mesure du possible, ne pas faire attendre plus d'un usager en même temps dans la salle d'attente des prélèvements.

Usager avec un coupon mauve n'ayant pas de rendez-vous

- Le personnel de l'accueil évalue le motif de visite de l'utilisateur ;
- Si l'utilisateur vient pour un service fourni par l'accueil, celui-ci pourra être donné selon les procédures habituelles ;
- Au besoin, faire attendre l'utilisateur dans la salle d'attente des prélèvements (salle inutilisée présentement) ;
- Au besoin, le personnel de l'accueil peut solliciter un intervenant (ex : une infirmière de la CASI ou un travailleur social de l'AAO).